



MAIRIE de
GENOUILLE
86250

05.49.87.10.71

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14
présents : 10
votants : 10

Date de la Convocation :

4 Février 2022
Date affichage de la
Convocation :
4 Février 2022

OBJET

Délibération n° 06/2022
Adoption du règlement
intérieur du Cimetière et tarif
concessions
À compter du 1^{er} Mars 2022

**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX,
Le 10 Février à 20 Heures 30 ,
les membres du Conseil Municipal de la Commune de Genouillé se sont
réunis en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Guy
VALETTE, Maire

*Etaient présents : Mesdames, Marie-Claire BOLLE, Dany MASSON,
Messieurs BRETON Marc, CHAUVEAU Philippe, GIRAUD Patrice, LUQUIAU
Christophe, MORIN Jacques, MORISSET Florian, TEXERAUD Patrice,
VALETTE Jean-Guy .*

Absents excusés : Sandra NIQUET , Christelle DELAGE, Loïc GAUDIN

Absent : Julien CLEMENT

Secrétaire de séance : Patrice GIRAUD

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles
L.2213-7 et suivants et L.2223-1 et suivants,
Vu la loi n°93-23 du 9 Janvier 1993 et ses décrets consécutifs,
Vu le code civil, notamment ses articles 78 et suivants,
Vu le code pénal notamment les articles 225-17 et 225-18,
Vu le projet d'espace cinéraire dans le cimetière de Genouillé,
Monsieur le Maire donne lecture du projet de règlement intérieur du
cimetière de Genouillé établi par les membres de la commission
cimetière.

Et propose d'actualiser les tarifs des concessions comme suit

	50 ans	Perpétuelle
Concession	120 euros	200 euros
Case dans columbarium	300 euros	500 euros
Cavurne	200 euros	350 euros

Après relecture, le Conseil Municipal

- adopte à l'unanimité le projet de règlement intérieur du cimetière de Genouillé (joint à la délibération)
- accepte la proposition des tarifs des concessions détaillés ci-dessus à compter du 1^{er} Mars 2022

Fait et délibéré en mairie les jours mois et an que ci-dessus
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme,
A Genouillé, le 11 Février 2022
Le Maire, Jean-Guy VALETTE

AR Prefecture

086-218601045-20220210-D06_2022-DE
Reçu le 14/02/2022
Publié le 14/02/2022